

# Conditions Générales de Service des stages

## Article préliminaire

Les présentes conditions générales de service sont établies entre le client qui souscrit à un stage et le professeur Brice Vergès, micro-entreprise, 34 rue Marietton, 69009 Lyon, SIRET : 478 212 707 00036.. La signature du document implique leur acceptation sans réserve.

## Article 1 : Déroulement d'un stage

Les stages se déroulent dans une salle de classe dédiée à l'enseignement. Le premier jour, le professeur accueille les élèves à l'entrée de l'établissement pour les guider jusqu'à la salle de classe. L'élève est tenu d'arriver à l'heure dans les locaux du stage (sauf cas de force majeure) et d'adopter à l'égard du professeur et des autres participants un comportement approprié durant les séances. Le professeur décline toute responsabilité en cas d'attitude déplacée ou de tout départ volontaire des locaux sans justification de l'élève. Dans ce cas l'élève sera exclu immédiatement du stage et aucun remboursement ne sera versé.

**Chaque participant devra également disposer du matériel demandé par le professeur dès le premier jour des cours collectifs.**

## Article 2 : Engagements du client

En cas d'annulation d'un stage, le client s'engage à se désister au minimum une semaine à l'avance. Il obtiendra alors le remboursement intégral des frais avancés sans justificatif. Durant le stage, toute journée d'absence justifiée (par un certificat médical ou un autre document) sera également remboursée. Cependant, en l'absence de

Nom et prénom du client : .....

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de service.

Fait le : .....

Signature du client

justificatif, tout stage commencé sera intégralement dû.

En cas d'absence du professeur, la journée de stage sera remboursée ou remplacée.

En cas d'impossibilité de tenue du stage, tous les clients seront intégralement remboursés.

## Article 3 : Tarif appliqué

Le prix des stages pour l'année scolaire 2025-2026 est unique, quels que soient la matière et le niveau de l'élève. **Il est de 19 € de l'heure, soit 190 € pour 10 heures.** Ce tarif n'est soumis à aucune révision durant l'année scolaire et n'est pas négociable quel que soit le nombre d'enfants inscrits par famille.

Les tarifs pratiqués ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 261 du Code général des impôts. **Aucuns frais de dossier ne sont demandés** et seuls les tarifs mentionnés s'appliquent, sans autre charge ni démarche.

## Article 4 : Modalités de règlement

Les conditions générales de service font office de devis et, après signatures de celles-ci, le client s'engage à régler la somme due, au comptant, au minimum une semaine avant le début du stage. Ce règlement fait office d'inscription définitive. En cas de non-paiement dans le délai impartie, l'inscription pour le stage sera définitivement annulée par le professeur.

Sont uniquement acceptés les règlements par chèque et les virements bancaires. Les espèces seront systématiquement refusées. Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

Signature du professeur Brice Vergès

